

ANNEXE I

EMPLOIS OUVERTS AU RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU DE REMUNERATION
1 MEDECIN	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale fixée par le Conseil départemental sur son territoire d'affectation ; - Assurer l'encadrement hiérarchique et technique des infirmiers-puéricultrices ainsi que des éducateurs de jeunes enfants affectés à son territoire ; - Garantir l'application des grandes missions dévolues au service de PMI visant à assurer la promotion de la santé de la famille et de l'enfant. 	Diplôme de Médecin	Référence au niveau de rémunération du cadre d'emploi des médecins territoriaux.
1 ANIMATEUR COORDONNATEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter des projets transversaux à plusieurs directions et services ; - Participer à l'élaboration des schémas et plans ayant des impacts forts sur les territoires ; - Favoriser la visibilité et la lisibilité des politiques et actions du Conseil départemental dans les territoires ; - Animer le partenariat local autour des politiques du Conseil départemental ; - Repérer les besoins des collectivités locales en matière de conseil dans les domaines de compétences du CD68 et orienter les interlocuteurs vers les différents services du Conseil départemental compétents ; - Etre force de proposition et participer à l'évolution des politiques départementales en faveur des territoires dans le cadre de la solidarité territoriale. 	Bac + 3	Référence au niveau de rémunération des grades d'attaché territorial et d'attaché principal territorial

<p>2 CHARGES D'OPERATIONS BATIMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en charge d'opérations complexes, délicates ou sensibles ; - Assurer un rôle transversal au sein de la direction, définition des cahiers des charges traitant des enjeux majeurs liés à l'énergie, aux qualités et aux choix constructifs ; - Réaliser le diagnostic immobilier des opérations et dossiers dont ils ont la charge ; - Participer à la démarche prospective en fonction des besoins et des orientations définies par l'Assemblée Départementale ; - Réaliser l'évaluation des besoins (prévisions et programmations d'opérations complexes, délicates), faisabilité, évaluation financière et suivi ; - Piloter des opérations en maîtrise d'ouvrage, voire en maîtrise d'œuvre interne, assurer la coordination de l'ensemble des intervenants externes et internes, rôle majeur d'encadrement et de fédérateur pour mobiliser les équipes pluridisciplinaires intervenant sur les opérations ; - Assurer un rôle transversal et de conseil, d'orientation et choix techniques destinés à la maîtrise des coûts et à la pertinence fonctionnelle ; - Assurer la gestion d'opérations multiples, tant technique que financière et budgétaire ; - Définir et suivre des opérations de maintenance du patrimoine bâti ; - Assurer le suivi des contentieux et sinistres. 	<p>Bac + 5</p>	<p>Référence au niveau de rémunération des grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal territorial</p>
<p>1 DESSINATEUR PROJETEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les dessins techniques pour les Chargés d'opérations ; - Réaliser les dossiers de permis de construire ; - Participer aux différentes études et diagnostics du Service ; - Effectuer des relevés sur site, des prises de côtes, élaborer des plans, effectuer des relevés de nivellement, ... ; - Mettre à jour les dossiers plans : classements et reproduction des plans ; - Construire les bâtiments en 3D avec des paramétrages banque de données ; - Maîtriser les logiciels Archicad, Sketchup, Photoshop, Illustrator, Indesign ; - Maîtriser le monde de l'architecture et ses techniques, appliquer les règles d'accessibilité et d'urbanisme. 	<p>Bac + 2</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du cadre d'emploi des techniciens territoriaux</p>

<p>1 REFERENT GESTION ELECTRONIQUE DES DONNEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assister les agents pour résoudre les problèmes de gestion électronique des données (GED) ; - Mettre en place des procédures manuelles à utiliser en cas d'indisponibilité momentanée du système et une procédure de rattrapage des traitements ; - Mettre en place des procédures d'arrêt et de reprise des activités en préparation d'un arrêt système dans le cadre d'une bascule ; - Enregistrer les problèmes et les rendre compréhensibles pour un traitement efficace en lien avec la DSI ; - Garantir la qualité des données migrées (nettoyage des données, exhaustivité) et travailler avec la DSI afin de valider les sources de données et les reprises de données. 	<p>Bac + 2</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du cadre d'emploi des techniciens territoriaux</p>
<p>1 PHOTOGRAPHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des reportages sur l'actualité institutionnelle et politique de la collectivité pour les différents supports de communication (imprimés ou digitaux) : magazine départemental, sites Internet... ; - Animer, gérer et développer la plateforme iconographique ; - Partager et mettre en ligne des photographies sur les plateformes d'échange ainsi que sur les réseaux sociaux ; - Développer l'activité digitale au sein de la Collectivité en assurant la production et la gestion de vidéos ; - Animer un pool de photographes ou vidéastes vacataires dans le cadre des missions déléguées à des prestataires extérieurs. 	<p>Bac + 2</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du cadre d'emploi des techniciens territoriaux</p>

NB : Aux rémunérations découlant des grades ou cadres d'emplois de référence indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter les primes versées au titre du régime indemnitaire mis en place par la délibération n° CD-2019-3-12-3 du Conseil départemental du 21 juin 2019 ainsi que la prime annuelle et le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement. Le niveau de rémunération retenu sera fonction de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Annexe 2

IFSE : Répartition des métiers de la Collectivité au sein des différents groupes de fonctions

REPARTITION DES METIERS PAR GROUPE DE FONCTIONS POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA CATEGORIE A+		
Groupes de fonction	Métiers	Montant annuel cible d'IFSE
Groupe 1	Directeur Général des Services Directeur Général Adjoint	24 000 €
Groupe 2	Médecins Chefs de service Médecins Chef d'unité	14 400 €
Groupe 3	Directeur	13 200 €

REPARTITION DES METIERS PAR GROUPE DE FONCTIONS POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA CATEGORIE A		
Groupes de fonction	Métiers	Montant annuel cible d'IFSE
Groupe 1	Directeur	13 200 €
Groupe 2	Directeur adjoint Chef de service Médecin	10 800 €
Groupe 3	Chefs de service adjoint Chef d'unité Chef d'unité adjoint Responsable de mission	6 600 €
Groupe 4	Archiviste Médiathécaire Chargé de mission Animateur coordonnateur Ingénieur environnement Chargé d'aménagement Chargé des affaires européennes et internationales Chargé d'opérations bâtiment Ingénieur génie civil Juriste Chargé de communication Consultant emploi Cadre des finances Chargé d'observation et d'évaluation Contrôleur de gestion Cadre du social Coordonateur technique Ingénieur informatique Travailleur médico-social Infirmier Ingénieur Hygiène et sécurité Psychologue Puéricultrice Responsable qualité LVD Sage-femme Travailleur social ASS en gérontologie ASS polyvalent Educateur internat Educateur de jeunes enfants Educateur à la parentalité	4 620 €

REPARTITION DES METIERS PAR GROUPE DE FONCTIONS POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA CATEGORIE B		
--	--	--

Groupes de fonction	Métiers	Montant annuel cible d'IFSE
Groupe 1	Chef d'unité (dont les REER) Chef de service adjoint Chef d'unité adjoint Responsable de mission	6 600 €
Groupe 2	Technicien d'opération Educateur internat	4 620 €
Groupe 3	Assistant médiathécaire Instructeur comptable et Instructeur marché Responsable d'atelier Réfèrent communication Technicien génie civil Instructeur des ressources humaines Graphiste Instructeur administratif Instructeur du secteur social Instructeur transports Photographe Assistant de direction Technicien environnement Garde barrage Technicien hygiène et sécurité Technicien de laboratoire Technicien logistique Technicien de maintenance des bâtiments Dessinateur Projeteur Technicien informatique Chef de cuisine (700 repas et plus)	3 240 €

REPARTITION DES METIERS PAR GROUPE DE FONCTIONS POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA CATEGORIE C		
Groupes de fonction	Métiers	Montant annuel cible d'IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe Chefs de cuisine (moins de 700 repas) Mécanicien Opérateur PC routier	2 820 €
Groupe 2	Agent de maintenance des batiments Assistant technique de laboratoire Conducteur d'engins Contrôleur technique Cuisinier Responsable de télérestauration Gestionnaire administratif Gestionnaire comptable Gestionnaire achats Gestionnaire génie civil Magasinier Assistant au Chef de service Secrétaire Veilleur de nuit	2 340 €
Groupe 3	Agent d'entretien Agent d'intendance Agent du courrier Agents d'accueil Agent imprimerie reprographie Coordinateur entretien des locaux Agent d'exploitation de la route Agent technique polyvalent Agent polyvalent des collègues Chauffeur Chauffeur de médiabus-magasinier Agent d'archives Aide médiathécaire	1 800 €

Les montants cibles indiqués correspondent à ceux versés à un agent dont la quotité de travail est égale à 100 %